

1788 – 1801 à (Saint) Grégoire

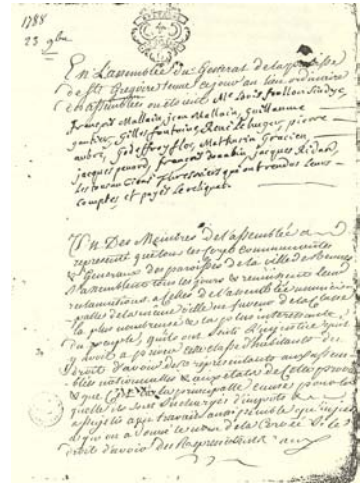
8 août 1788 -- Convocation par Louis XVI des Etats Généraux pour le 1^{er} mai 1789.

23/11/1788 -- Extrait du Général de la Paroisse .Réunion des habitants en vue de leur représentation aux Assemblées nationales et aux Etats de la Province.

- Mauvaise récolte en 1788 suite à un hiver très rude .

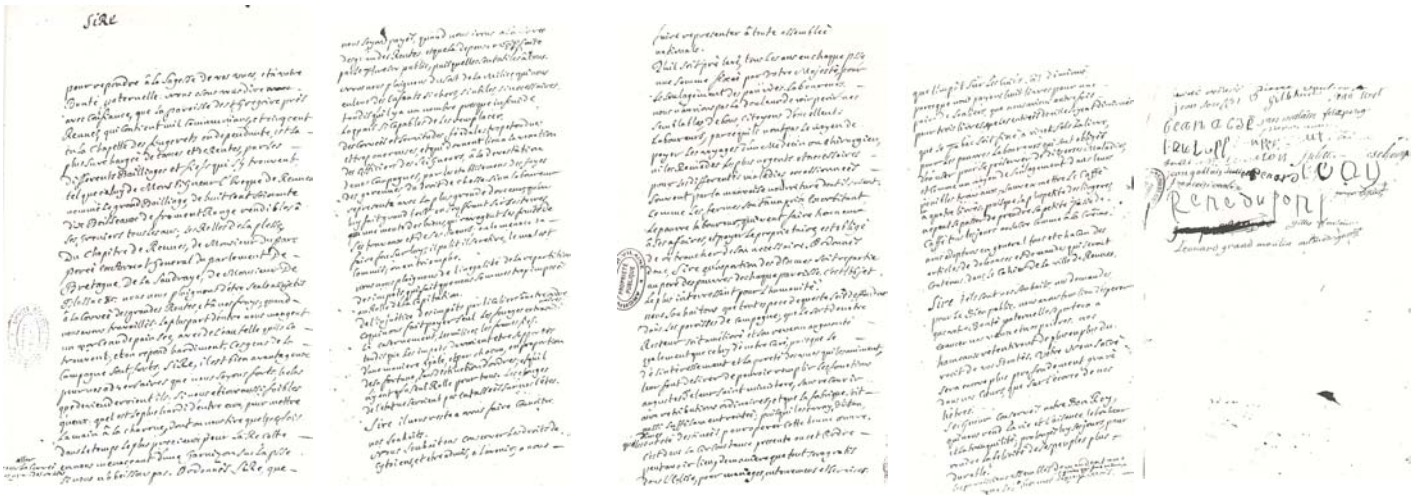
28/3/1789 -- Procès verbal de la sénéchaussée de Rennes , demandant l'élection de Représentants de la paroisse , ainsi que la rédaction d' un cahier de doléances (document adressé à François Lebreton , trésorier en charge) .

Ce décret fait suite aux lettres du Roi du 24/1/1789 , du règlement joint et de l'ordonnance du sénéchal.



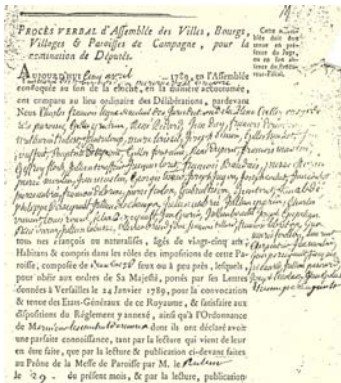
-- " CAHIER DE DOLÉANCES DE LA PAROISSE DE SAINT GRÉGOIRE PRÈS RENNES "

Ils expriment leur fidélité et leur affection au Roi , et demande la fin des privilèges.



8/4/1789 -- Procès verbal de la réunion de la rédaction du cahier de doléances et de l'élection des représentants à l'Assemblée du tiers état à Rennes (2 députés pour 100 feux) (Réunion le 7/4/1789 , salle du Présidial , à l'Hôtel de Ville)

- Sont députés : - Béziel , avocat , de Rennes , propriétaire
 - Mathieu Desguéretz , de la Hautière
 -Léonard Grandmoulin , de ChampMarrière

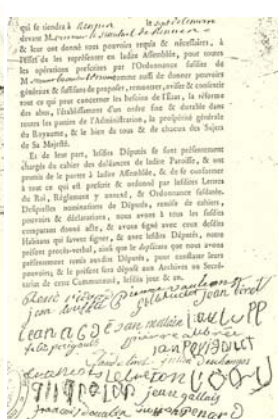


Et de faire ledits Habitués, après avoir librement délibéré sur le choix des Délégués qu'ils font tenus de nommer, en conformé desdites Lettres du Roi, & Règlement y annexé, & de les voir ayent été par nous recueillies en la manière accoutumée, la pluralité des suffrages s'est réunie en faveur des Sieurs Béziel, & Mathieu Desguéretz, pour représenter ladite Paroisse, aux Etats Généraux de France, à tenir à Paris, le 1^{er} Mai 1789, pour la convocation desdits Etats, & par nous, après avoir coté par première & dernière pages, & paraphe au vœux, au bas d'icelles.

qui ont accepté ladite commission, & promis de s'en acquiescer fidèlement.

Lesdits nommations des Délégués ainsi faites, ledits Habitués ont, en notre présence, remis auxdits Sieurs

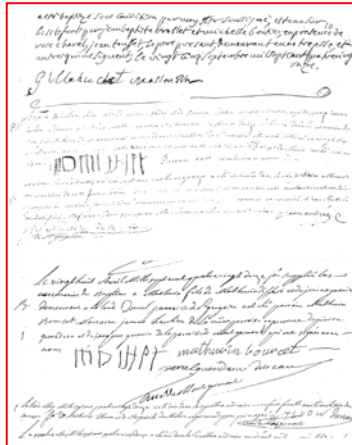
leurs Délégués, le susdit cahier, afin de le porter à l'Assemblée,



12/7/1790 -- CONSTITUTION CIVILE DU CLERGÉ.

Le Recteur Masson, réfractaire à signer la constitution, passe dans la clandestinité après son dernier acte officiel (un baptême le 25/9/1791). Résident chez les paroissiens, il sera pris et conduit en détention au Mont Saint Michel. Il mourra à l'époque du concordat.

Le curé constitutionnel Dureau (65 ans, ex Bénédictin) signe son 1^{er} acte le 26/9/1791. Il va avoir beaucoup de problèmes pour se faire adopter des Grégoriens



Lettre du curé Dureau aux administrateurs du district de Rennes (28 sept 1791)

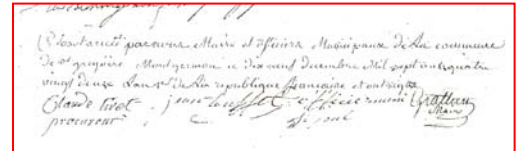
NOMINATIONS DES EDILES LOCAUX

- Léonard Grandmoulin, élu en 1790
- (Gilles Fontaine !!, 16 oct. 1791)
- Gilles Grallan nommé en 1792

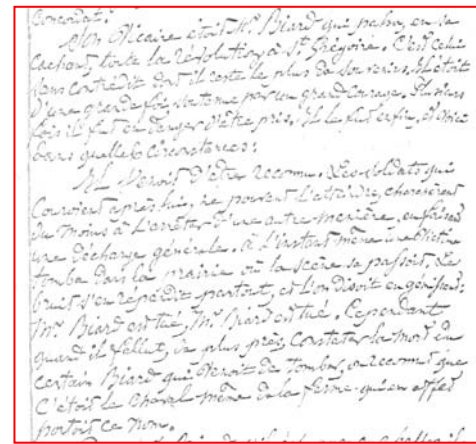
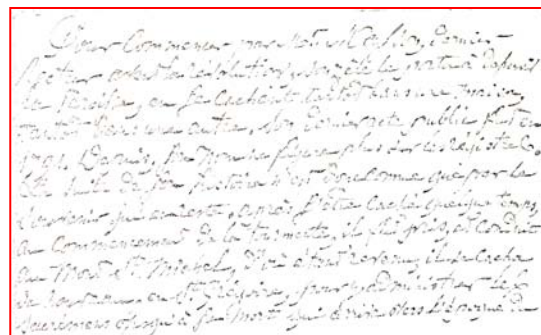
-- CRÉATION DE L'ETAT CIVIL

Le 19 décembre 1792 Grallan, maire de Saint Grégoire, clôt la longue série des registres paroissiaux en accord avec la loi promulguée par la Convention le 20/9/1792, interdisant à tout prêtre même constitutionnel de tenir des registres de catholicité. Notons qu'il indique représenter Saint Grégoire Montgermont !!!

Le 25 décembre 1792 An I de la République, le Maire Grallan signe le premier acte (décès), inaugurant ainsi l'état civil à Saint Grégoire.



-- SOUTIEN DE LA POPULATION AUX PRÊTRES RÉFRACTAIRES (ABBÉ DENIS, 1861)



AN III (1795) AFFERMAGE DE L' EGLISE " EDIFICE NATIONAL "
à Jan Thuon, ancien trésorier, pour le service du culte (avec quel Curé ?). Pendant la fin de la convention et le début du Directoire, il y eut une courte période de semi liberté du Culte, suite en particulier au décret du 3 ventose An III. Il établissait en fait la séparation de l' Eglise et de l'Etat. Un certain nombre de prêtres réfractaires reparurent discrètement, quoique les persécutions reprirent en 1797.